



**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM  
LE 6 DÉCEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 DÉCEMBRE 2021 à 19h30 à laquelle sont présents; Sonia Roberge, Steve Roy, Michel Blondin, Éric Pariseau, Sylvie Turcotte, Cathy Bishop, conseillers. Formant quorum sous la présidence du maire, M Serge Tremblay.

Mme Louise Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

L'assemblée est ouverte au public en respectant les normes sanitaires ainsi que la distanciation.

Il est proposé par Cathy Bishop et appuyé par Sonia Roberge d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 15 novembre 2021, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption. Proposé par Sylvie Turcotte et appuyé par Sonia Roberge.

Il est proposé par Michel Blondin et appuyé par Éric Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de factures à partir de la liste fournie par la secrétaire au montant de 65 692.00 \$ incluant les salaires des employés.

**2021-12-001    RÉSOLUTION – Infotech – Module Paie**

Il est proposé par    Sylvie Turcotte    et appuyé par    Steve Roy    et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité ajoute le module paie à son logiciel SYGEM, de Infotech et qu'il soit installé dès le 3 janvier 2022.

**2021-12-002    RÉSOLUTION – Fabrique Notre-Dame-de-Ham**

Il est proposé par    Sylvie Turcotte    et appuyé par    Sonia Roberge    et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à faire une contribution de 500,00 \$ à la Fabrique de Notre-Dame-de-Ham pour son église.

**2021-12-004    RÉSOLUTION – Prolongation financement biblio**

CONSIDÉRANT les nouveaux coûts prévus pour l'aménagement de la bibliothèque dans l'ancienne caserne;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite évaluer d'autres possibilités;

Il est proposé par Sonia Roberge et appuyé par Michel Blondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander une prolongation d'un an du financement obtenu auprès des partenaires suivants :

- . MRC d'Arthabaska
- . Caisse Desjardins
- . Programme Nouveaux Horizons

Il est également proposé d'aviser les fournisseurs et autres partenaires au projet des démarches du conseil municipal.

**2021-12-005    RÉSOLUTION – Jeudis en Chansons**

CONSIDÉRANT le retour de l'activité des jeudis en chansons à l'été 2022,

Il est proposé par Sylvie Turcotte et appuyé par Steve Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire le dépôt d'une demande de financement dans le cadre des Jeudis en Chansons de la Société St-Jean-Baptiste Centre-du-Québec. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet au montant de 500,00 \$ et de nommer Mme Geneviève Boutin comme responsable de la demande de financement.

**2021-12-006    RÉSOLUTION – Techno-LED**

Il est proposé par Michel Blondin et appuyé par Éric Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De changer les lumières tel que le devis présenté par Éclairage Techno -Led au terrain de jeux au prix soumis ci-joint.

**2021-12-007    RÉSOLUTION – Serrures de portes**

Il est proposé par Michel Blondin    et appuyé par Éric Pariseau    et résolu à l’unanimité des conseillers présents

De changer les serrures de portes du centre communautaire afin d’en assurer une meilleur sécurité

**2021-12-010    RÉSOLUTION – Nouveaux Horizons**

Il est proposé par Steve Roy    et appuyé par Sonia Roberge    et résolu à l’unanimité des conseillers présents

De faire le dépôt d’une demande de financement au programme Nouveaux Horizons afin de soutenir la bibliothèque dans l’amélioration de ses services auprès des aînés. Mme Geneviève Boutin, chargée de projets, est la personne mandatée pour le dépôt de la demande et Mme Louise Côté est la personne responsable de la signature de la convention relative à la demande.

## AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D’ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM  
RÔLE 2022-2023-2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le(a) soussigné, QUE :

Le rôle triennal d’évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, préparé par M Pierre Huot, Évaluation Agrée de la MRC D’Arthabaska, pour les années 2022-2023-2024, est en vigueur et a été déposé à mon bureau le 29 octobre 2021 au 25, rue de l’Église, toute personne pouvant se présenter pour en prendre connaissance durant les heures d’affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l’article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, l’avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l’exactitude, la présence ou l’absence d’une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 (au plus tard le 30 avril 2022)
2. Être déposée à l’endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC D’Arthabaska  
150 Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l’endroit ci-dessus indiqué;

4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à l'adresse suivante : [www.notre-dame-de-ham.ca](http://www.notre-dame-de-ham.ca)

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce 30 novembre 2021

Louise Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

## AVIS PUBLIC

### BUDGET 2022

# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le(a) soussigné, QUE :

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tiendra une séance extraordinaire le lundi 13 décembre 2021 à 19h30, au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, au cours de laquelle il procèdera à l'adoption du budget 2022.

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

Il sera possible de consulter les informations concernant le budget 2022 sur le site internet de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à l'adresse suivante : [www.notre-dame-de-ham.ca](http://www.notre-dame-de-ham.ca)

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

---

M Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la secrétaire d'assemblée certifie qu'il y a des fonds et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Sonia Roberge et appuyée par Sylvie Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19H58).

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

---

M Serge Tremblay, Maire

---

Mme Louise Côté  
Directrice générale, secrétaire-trésorière